

Bordereau attestant l'exactitude des informations - SALON DE PROVENCE - 1304 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 07/11/2025 - B2025/008289 - 2022 B 01335 - 920 309 234 -
13ART'CK

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065

2025

Exercice ouvert le : 01/01/2024		Si PME innovante <input type="checkbox"/>		Régime "simplifié d'imposition" <input checked="" type="checkbox"/>		Si option pour le régime optionnel de	
et clos le : 31/12/2024		Déclaration de résultat d'ensemble du groupe <input type="checkbox"/>		ou "réel normal" <input type="checkbox"/>		taxation au tonnage <input type="checkbox"/>	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société :				Adresse du siège social :			
SASU 13ART'CK 405 RUE DES ALLIES 13300 SALON DE PROVENCE				<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> TRIBUNAL DE COMMERCE 07 NOV. 2025 Ancienne adresse en cas de changement : SALON-DE-PROVENCE </div>			
N° Siret		92030923400010					
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :			
REGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :							
Dénomination :						N° Siret :	
Adresse :							
B ACTIVITE							
Activités exercées (souligner l'activité principale) :				TRAVAUX DE PLATERIE		Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)							
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux de 15 %		DEFICIT		(Report de la ligne XO DU 2058A ou 372 du 2033B)	
		Bénéfice imposable au taux normal (25%)					
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%							
2 Plus-values							
PVLV imposables au taux de 15%							
PVLV imposables à 19 %		Autres plus-values imposables à 19 %		Plus-values à LT imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations (Cocher la case selon le cas) :							
Ent. nouv. art. 44 sexies <input type="checkbox"/>		Jeunes entre. innovantes <input type="checkbox"/>		Zone franche urbaine - Terr. entr. <input type="checkbox"/>		Bassins d'emploi à redynamiser <input type="checkbox"/>	
France Ruralités Revitalisation art.44 Quindecies A <input type="checkbox"/>		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies <input type="checkbox"/>		Zone franche d'activité nouvelle gén. <input type="checkbox"/>		Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
Sociétés d'invest. immo. cotées <input type="checkbox"/>		Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies <input type="checkbox"/>		Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies <input type="checkbox"/>		BUD, art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	
Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas)				Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur :							
productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>							
D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)							
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt							
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt							
représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll.						Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066	
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)							
Recettes nettes soumises à la contribution 2.5 %							
F COMPTABILITE INFORMATISEE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				OUI		Si oui, indication du logiciel utilisé	
SIS-IA							
Examen de conformité fiscale				Nom, adresse du prestataire :			
				N° SIREN du prestataire :			
Nom, adresse, téléphone, télécopie :							
- du comptable * :		FIDUCIAL SALON-DE-PROVENCE					
Téléphone :		0490532593		ESPACE MILLENIUM		ROUTE DE PELISSANNE	
- du conseil * :		13300 SALON-DE-PROVENCE					
Téléphone :							
- du C.G.A. ou du viseur conventionné :							
N° agrément :		CGA/AGA					
Visa :		CGA/AGA		Viseur conventionné		le 05/11/2025	
				A SALON DE PROVENCE			
				Nom du déclarant :			
				Qualité du déclarant :			

IMPOTS SUR LES SOCIETES
Annexe à la déclaration N° 2065

N° 2065 bis 2025

Désignation de l'entreprise : SASU 13ARTCK					
et date de clôture de l'exercice: 31/12/2024					
I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES					
1	Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4)	- Payées par la société elle-même. - Payées par étab. chargé du serv des titres	(a) (b)		
2	Mt des distribut* correspondant à des rémun. ou avantages dont la soc. ne désigne pas le (les) bénéficiaires(s) (2)			(c)	
3	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées			(d)	
4	Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) ou (d) ci dessus. (3) (A préciser par nature sur les lignes (e) à (h))		(e) (f) (g) (h)		
5	Mt des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)			(i)	
6	Mt des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			(j)	
7	Montant des revenus répartis (5)		Total (a) à (h)		
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES					
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III) : - SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	SARL	Nombre de parts appartenant à chq. associé (2)	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.		
			Montant des sommes versées		
		année du versement (3)	Traitements, émoluments, indemnités. (4)	Frais de représentation, de mission et de déplac. Ind. forfaitaires (5) Remboursements (6)	Frais professionnels autres que (5) et (6). Ind. forfaitaires (7) Remboursements (8)
K DIVERS					
Nom et Adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)					
Adresses des autres établissements					
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION					
REMUNERATIONS					
Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages					
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES			à 0%	à 15%	à 19%
MVL restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
MVL imputée sur les PVL de l'exercice					
MVL réalisée au cours de l'exercice					
MVL restant à reporter					
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS					
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice					
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice					

1 - BILAN SIMPLIFIE

N° 2033-A

2025

Désignation de l'entreprise : SASU 13ART'CK			Néant	*		
Adresse de l'entreprise : 405 RUE DES ALLIES 13300 SALON DE PROVENCE						
Numéro SIRET* : 92030923400010						
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12		Durée de l'exercice précédent* : 16		Ex. N-1 clos le :		
			31/12/2023			
Exercice N, clos le : 31/12/2024						
ACTIF			Brut 1	Amortis.-Provisions 2	Net 3	Net 4
I	Immobilisations - Fonds commercial*	010		012		
M	Incorporelles - Autres*	014		016		
M	Immobilisations corporelles*	028		030		
O	Immobilisations financières* (1)	040		042		
Total I (5)		044		048		
C	Stocks - Matières, appros en cours de prod.*	050		052		
I	- Marchandises*	060		062		
R	Avances et acomptes versés sur cdes	064		066		
C	Créances - Clients et comptes rattachés*	068		070		
U	(2) - Autres* (3)	072	37	074	37	37
L	Valeurs mobilières de placement	080		082		
A	Disponibilités	084	519	086	519	519
N	Charges constatées d'avance*	092		094		
Total II		096	556	098	556	556
Total général (I + II)		110	556	112	556	556

PASSIF		Ex. N Net 1		Ex. N-1 Net 2	
K	Capital social ou individuel*	120	500		500
	Ecart de réévaluation	124			
P	Réserve légale	126			
R	Réserves réglementées*	130			
O	Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* (131))	132			
P	Report à nouveau	134	-168		
R	Résultat de l'exercice	136			-168
E	Subventions d'investissement	137			
S	Provisions réglementées	140			
Total I		142	332		332
Provisions pour risques et charges Total II		154			
D	Emprunts et dettes assimilées (4)	156			
E	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164			
T	Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166			
T	Dettes fiscales et sociales (4) (dont montant de TVA Ex. N :) (169))	172			
E	Comptes courants d'associés	173	224		224
S	Autres dettes	175			
	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176	224		224
Total général (I + II + III)		180	556		556

R	(1) Dont immobilisations financières	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
E	à moins d'un an					
N	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût revient des immos acquises	182	
V				ou créées au cours de l'exercice*		
O	(3) Dont comptes courants d'associés	199		Prix de vente hors TVA des	184	
I	débiteurs			immob cédées au cours de l'ex.*		

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

Désignation de l'entreprise :		SASU 13ART'CK		Exercice N, clos le (1)		Ex. N-1, clos le (2)	
				31/12/2024		31/12/2023	
A - RESULTAT COMPTABLE							
P	Ventes de marchandises*	dont export	209	210			
R	Production vendue biens	et livraisons	215	214			
D	Production vendue services*	intra-communau.	217	218			
D	Production stockée* (variée* stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)			222			
	Production immobilisée*			224			
E	Subventions d'exploitation reçues			226			
X	Autres produits			230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232			
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234			
H	Variation de stock (marchandises)*			236			
A	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)			238			
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*			240			
G	Autres charges externes* (dont crédit bail :			242			618
E	- mobilier	- immobilier					
B	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* :		243	244			150
	Rémunérations du personnel*			250			
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252			
X	Dotations aux amortissements* (Dont dot. amort. du fonds de commerce)		255	254			
P	Dotations aux provisions			256			
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. commerciales étranger)		259	262			
O	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)				264			768
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270			-768
	Produits financiers			280			
D	Produits exceptionnels			290			600
I	Charges financières			294			
V	Charges exceptionnelles			300			
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 octies		347				
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.39 q. D		348				
B	Impôts sur les bénéfices*			306			
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310			-168
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2		312		314	
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles			318			
I	Provisions non déductibles*			322			
H	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324			
T	Divers*, dont intérêts excédentaires des opta-cta d'associés	247		330			
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC		248				
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			251			
D	Part de loyers dispensés de réintégration		249				
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
Entreprises nouvelles (44 sexies)		896				342	
Zone revitalisation rurales (44 quinquies)		128					
Zone franche urbaine (44 octies a)			897				
Bessins d'emploi & redynamiser			891				
Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR)					181		
Jeune entreprise innovante (44 sexies A)			899				
Bassins Urbains & dynamiser - BUD					892		
ZFANG (44 quaterdecies)		345					
Investissements et souscriptions outre-mer			344				
Zone de développement prioritaire (44 septedecies)					893		
Dont créée due au report en arrière du déficit							350
Dont déduct. exception. (art 39 decies A)		835					
Dont déduct. exception. (art 39 decies B)			843				
Dont déduct. exception. (art 39 decies C)		847					
Dont déduct. exception. (art 39 decies D)			848				
Dont déduct. exception. (art 39 decies E)					841		
Dont déduct. exception. (art 39 decies F)		890					
Dont déduct. exception. (art 39 decies G)			845				
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS				352		354	
D Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)				356			
E Déficits antérieurs reportables* :						360	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS				370		372	

Désignation de l'entreprise : SASU 13ART'CK				Néant :				*			
I IMMOBILISATIONS											
ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation* Val. d'origine des immo en fin d'ex.	
Fonds commercial		400		402		404		406			
Autres immob incorp.		410		412		414		416			
I Terrains		420		422		424		426			
M Constructions		430		432		434		436			
M Inst. tech. mat, out		440		442		444		446			
C Inst. gén. agenc.		450		452		454		456			
O Mat. de transport		460		462		464		466			
R Autres immos corp.		470		472		474		476			
Immob financières		480		482		484		486			
TOTAL		490		492		494		496			
II AMORTISSEMENTS											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Mt Amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amort. afférents aux élt. sortis de l'actif		Mt Amortissements à la fin de l'exercice			
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
I Terrains		510		512		514		516			
M Constructions		520		522		524		526			
M Installations techn., mat. & out. ind.		530		532		534		536			
C Inst. générales, agencés divers		540		542		544		546			
O Matériel de transport		550		552		554		556			
R Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15% et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si cadre insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1		2		3		4		5	
		6		7		8		9		10	
Immobilisation		Valeur d'actif *		Amortissement		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values	
		1		2		3		4		Court terme *	
										Long terme	
										19 %	
										15% ou 12,8%	
										0 %	
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL		578		580		582		584		586	
										581	
										587	
										589	
Plus-values taxables à 19%		579						Régularisations *		590	
TOTAL										596	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N

Désignation de l'entreprise : SASU 13ART'CK Néant : *

1 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations exercice		Diminutions : reprises exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementée	Amortis. dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provis. réglém.	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et cptes rattac.	650		652		654		656	
	Autres prov. pour dépréc.	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
		Dotations		Reprises		(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
Fonds commercial	681		683				
Autres Immos. incorp.	700		705				
Terrains	710		715				
Constructions	720		725				
Inst. Techn. Mat & Out	730		735				
Inst. Gén. Agenc. Div	740		745				
Matériel de transport	750		755				
Autre immos. corpor.	760		765				
TOTAL		770		775			
						1 Indemn. congés payés, charges..	
						2	
						3	
						4	
						5	
						6	
						7	
						Total à reporter lig.322 N°2033-B	780

II DÉFICITS REPORTABLES	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits transférés de plein droit (art 209 II-2- du CGI)	982 bis
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
TOTAL des déficits restant à reporter	870

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

III DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	Montant de la TVA collectée	374
Dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154 bis du CGI dont cot. facultatives Madelin	325		
Dont cot. facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Dont montant déductible des cot. sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé	388	Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI			397

Désignation de l'entreprise : SASU 13ARTCK		Néant : <input type="checkbox"/> **	
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024	
		Durée en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		0
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		0
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		0
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		0
	Total 1	106	0
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		0
Subv. d'exploitation reçues	113		0
Variation positive des stocks	111		0
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		0
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	163		0
	Total 2	106	0
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Achats	121		0
Variation négative des stocks	145		0
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		0
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146		0
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		0
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148		0
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		0
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		0
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une normale et courante	150		0
	Total 3	162	0
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	0
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujétie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	117		0
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		20	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		22	
Effectifs au sens de la CVAE		23	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		26	
Période de référence	du		au
Date de cessation		186	
Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.			

6 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant : *

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	50
Total des lignes 901 + 903	905	1	Total des lignes 902 + 904	906	50

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) Nb de parts ou actions % de détention

Adresse : N° Libellé voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) Nb de parts ou actions % de détention

Adresse : N° Libellé voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) Nb de parts ou actions % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) Nb de parts ou actions % de détention

Adresse : N° Libellé voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

M Nom de famille Prénom(s)

Titre (2) : Nom d'usage Nombre de parts % de détention

Naissance Date N° dpt Commune Pays

Adresse : N° Libellé voie

Code postal Commune Pays

Nom de famille Prénom(s)

Titre (2) : Nom d'usage Nombre de parts % de détention

Naissance Date N° dpt Commune Pays

Adresse : N° Libellé voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame

7 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G

2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

1	(1) Néant : <input type="checkbox"/>
---	--------------------------------------

N° DE DEPOT

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales et participations excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033NOT.

13ART'CK
Société par actions simplifiée au capital de 500 euros
Siège social : 405 rue des Alliés
13300 SALON DE PROVENCE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
du 27 Juin 2025

L'an 2025

Le 27 juin

A 17h00

L'associé de la SARL 13ART'CK, société à responsabilité limitée au capital de 500,00 euros divisé en 50 parts de 10 euros chacune, se sont réunies en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé présent en entrant en séance.

Est présent :

Mr Christophe KURTZ, associé unique, propriétaire de 50 parts sociales, seul associé de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Kurtz, associé unique.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

ck

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par les dites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que la société est en sommeil et qu'aucune activité n'a été réalisée.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance, à savoir qu'aucun bénéfice ni perte n'ont été réalisés au cours de l'exercice.

Le montant des capitaux propres restent stables au montant de 332 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

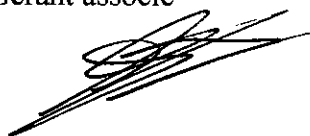
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant, le Président de séance et les associés ou leurs mandataires.

Mr Kurtz
Gérant associé



CK



Greffe du Tribunal de Commerce
481 BD DE LA REPUBLIQUE
13651 SALON-DE-PROVENCE CEDEX

Références :	D2528301243
Interlocuteur :	greffe@greffe-tc-salondeprovence.fr
Dossier :	2022B01335 / 920 309 234 RCS Salon de Provence 13ART'CK
Vos références :	APO

LA POSTE

DÉPÔT DES COMPTES ANNUELS
Unique relance avant transmission au Parquet
et au Président du Tribunal de commerce

13ART CK
M KURTZ CHRISTOPHE
405 RUE DES ALLIES
13300 SALON-DE-PROVENCE



SD : 86501423160965P

Salon-de-Provence, le 10/10/2025

Objet : non dépôt des comptes annuels
Date de clôture : 31/12/2024

Après vérification, il apparaît que votre société n'a pas déposé au greffe les documents comptables de l'exercice clos le 31/12/2024.

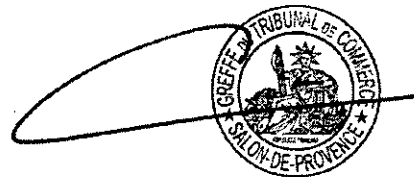
Je vous rappelle que conformément aux articles L.232-21 à L.232-23 et R.123-111 du code de commerce, ce dépôt aurait dû être effectué dans le mois qui suit l'approbation des comptes par l'assemblée générale ordinaire ou dans les deux mois suivant cette approbation lorsque le dépôt est effectué par voie électronique.

~~Ce retard est signalé à Monsieur le Juge commis à la surveillance du Registre du Commerce et des Sociétés.~~

En conséquence, je vous invite à régulariser la situation de votre société **dans le délai d'un mois, soit au plus tard le 10/11/2025**, en adressant au Greffe du Tribunal de Commerce les pièces mentionnées au dos du présent courrier, par voie postale ou par voie électronique sur le site du Guichet unique opéré par l'INPI à l'adresse suivante :
<https://formalites.entreprises.gouv.fr>.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Greffier du Tribunal



IMPORTANT :

Le non-dépôt des comptes annuels est puni d'une contravention de 1 500 à 3 000 euros (article R.247-3 du code de commerce) mise à la charge personnelle du dirigeant.

Lorsque les dirigeants d'une société commerciale ne procèdent pas au dépôt des comptes annuels dans les délais prévus par les textes applicables, le président peut leur adresser une injonction de la faire à bref délai sous astreinte (article L.611-2 du code de commerce).



